MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT DES
EAUX FORETS CHASSES ET PECHES

C A B I N E T

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES SERVICES
ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

SERVICE DU PERSONNEL
ET DE LA FORMATION

/P.MBOL/D.SAN/
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
UNITE DIGNITE TRAVAIL

D E C I S I O N

LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT
DES EAUX FORETS CHASSES ET PECHES

N° 007 /MEEFCP/CAB/SG/DSAF/SPF.

(/ISB : (/U la Constitution du 14 Janvier 1995 ;

(/U le Décret n° 97.012 du 30 Janvier 1997, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie ;

D/CF
S/N° 619
DU 02/04/97

(/U le Décret n° 97.015 du 18 Février 1997, portant nomination des Membres du Gouvernement d'Action pour la Défense de la Démocratie ;

CPRAC
S/N° 385
DU 4/04/97

(/U le Décret n° 95.273 du 2 Octobre 1995, portant Organisation du Ministre des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches et fixant les Attributions du Ministre ;

(/U la Note de Service n° 565/MEEFCP/CAB/SG/DSAF/SPF du 26 Mai 1996.

D E C I D E

Article 1er.- Monsieur LAMANDE Simon, Chauffeur en service au Projet d'Aménagement des Ressources Naturelles (PARN), Appui Institutionnel est affecté au Cabinet du Ministre de l'Environnement, des Eaux, Forêts, Chasses et Pêches pour y servir en qualité de Chauffeur de Commandement.

Article 2.- L'intéressé bénéficiera d'indemnité de Chauffeur de Commandement du Ministre conformément à l'Ordonnance n° 93.008 du 14 Juin 1993.

Article 3.- La présente Décision qui prend effet pour compter du 27 Juin 1996 (date de prise de service de l'intéressé) sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera./-

FAIT A BANGUI, LE 17 AVR. 1997

AMPLIATIONS :

- MEEFCP/CAB.... 1
- SG..... 1
- DSAF/SPF..... 2
- DCF..... 1
- CPRAC..... 1
- INTERESSE..... 1
- DOSSIER 1
- CHRONO..... 1

LE MINISTRE

-Joseph G N O M B A.-